

Vendredi 13 mars 2020

Des mesures fortes pour freiner la propagation du Coronavirus

**Intervention de Patrice Vergriete,
Maire de Dunkerque et Président de la Communauté urbaine**

« Le Président de la République s'est exprimé hier en rappelant la gravité de la crise sanitaire qui touche la France et le monde. Il en a appelé à l'unité de la nation et à la responsabilité individuelle pour garantir la protection des personnes fragiles et la préservation du fonctionnement de notre système de santé. En tant que maire, j'en appelle également à l'unité et à la responsabilité individuelle, notamment sur les gestes barrières et sur la protection des plus fragiles. Dans ce contexte, la Ville et la CUD, dont je remercie les agents pour leur réactivité et leur implication, revoient leur fonctionnement pour limiter la propagation du virus, pour faire face au manque de personnel lié à la garde des enfants et pour répondre aux personnes dans la difficulté. »

1. Fermeture de services publics

- Outre les écoles, sont fermés dès lundi : la B!B et les bibliothèques, le conservatoire de musique et d'art dramatique (CMAD), l'école municipale d'arts plastiques (EMAP), le LAAC, l'aquarium, les piscines, les crèches, les maisons d'animation seniors, l'accueil de jour Alzheimer, les maisons de quartier pour les activités ados et seniors.
- Des événements organisés par la Ville sont d'ores et déjà annulés, comme la Semaine du Végétal
- Restent ouverts avec des conditions d'accueil strictes sur le plan de l'hygiène : l'état civil, les services d'accueil à la population, les antennes du CCAS, les services de transports médicaux et de portage de repas à domicile en direction des personnes qui en ont besoin, le service logement, les mairies de quartier, le service mobilité seniors, les fonctions d'accueil dans les maisons de quartier
- Les marchés sont maintenus.

2. Mise en place d'un service d'accompagnement des familles dans l'aide à la garde à domicile

Dès aujourd'hui, à partir de 14h, une plate-forme téléphonique est mise à la disposition des parents pour les aider dans la recherche d'un mode de garde à domicile. Elle est joignable au 03.28.59.1234. Elle fonctionne tous les jours, samedi et dimanche compris, de 8h30 à 17h30. Des professionnels de la direction de l'Enfance rechercheront avec les familles une solution adaptée à leur situation.

Pour ce faire, un premier vivier de professionnels est en cours de constitution, qui pourra être mobilisé. Il sera notamment constitué de professionnels qui travaillent habituellement auprès des enfants : encadrants d'animation des écoles, agents techniques spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), éducateurs sportifs, agents des équipements culturels municipaux...

Cette réserve sera renforcée par les structures associatives et les sociétés spécialisées du secteur d'activité de la garde à domicile, qui pourront être mobilisées pour apporter une solution adaptée aux situations rencontrées. Les contacts sont en cours.

- Mise en place d'un accompagnement financier pour les personnels mobilisés par la crise

La CUD apportera une contribution financière exceptionnelle de 50 % du reste à charge pour assurer les frais de garde des enfants des agents qui assurent des missions strictement nécessaires au fonctionnement du service public dans les secteurs de la santé et de la sécurité publique.

Les frais ne seront remboursés que pour les enfants ayant l'âge maximal de 16 ans.

Les parents devront justifier qu'ils n'ont aucun autre moyen de garde (conjoint, etc.)

3. Accompagnement des personnes âgées en EHPAD

- Interdiction de visites sauf cas exceptionnels + Information par une lettre du maire individualisée des personnes âgées en résidence EHPAD

- Mise en place d'une plateforme téléphonique au 03.28.59.93.88

Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Composée de volontaires et professionnels, elle répondra à toutes les questions des seniors sur les mesures de prévention à mettre en œuvre ; elle contactera également les personnes et les familles souhaitant que des nouvelles soient prises régulièrement de leurs proches (une inscription sur ce

registre des personnes à contacter est à réaliser par la personne elle-même ou ses proches, par un coup de fil). Il s'agit de l'extension du dispositif « plateforme canicule ».

- À l'issue des élections municipales, une communication spécifique auprès des personnes âgées de plus de 70 ans pourra être mise en œuvre par voie de courrier et appels, à partir de la base de données du CCAS.

4. Adaptation des transports en commun

- Passage de 10 à 15 min de fréquence pour les lignes Chrono
- Zone de confinement des conducteurs, donc entrée par le milieu et l'arrière des bus
- Rappel des gestes barrière

5. Mise en place d'une cellule de crise économique avec la CCI et le sous-préfet pour suivre les entreprises en difficulté

- Un partenariat CUD - CCI - Tribunal de Commerce - État - Région va être mis en place dès aujourd'hui. Une réunion se tiendra une fois par semaine pour évaluer les retombées des contraintes liées au Coronavirus.

- Trois agents de la CCI pour Dunkerque vont répondre à un numéro mis en place dans la journée. Voici les noms des personnes dédiées à Dunkerque pour le Coronavirus :

- Jacques BARANSKI : 06 25 20 10 61 – j.baranski@littoralhautsdefrance.cci.fr
- Florence VANDAMME : 06 62 00 34 03 – f.vandamme@littoralhautsdefrance.cci.fr
- Sylvie LEFRANC : 07 88 29 70 36 – s.lefranc@littoralhautsdefrance.cci.fr

- Pour apporter une première aide d'urgence aux entreprises les plus en difficulté, une enveloppe de 500 000 € est débloquée par la CUD en attente des autres partenaires.